



## NIDAL : le combat juridique des Palestiniens qui dénoncent le génocide en France

### Description

*L'Agence Média Palestine est entretenue avec l'administrateur de l'association Nidal, qui accompagne de nombreuses procédures judiciaires, tant pour défendre les militant-es de la cause palestinienne que pour attaquer les coupables ou complices du génocide à Gaza.*

Par l'Agence Média Palestine, le 15 septembre 2025



« L'association [NIDAL](#) (lutte, en arabe) a été créée par et pour la communauté palestinienne en France, pour replacer la voix palestinienne au centre de l'action juridique tournée vers la libération de la Palestine. », explique Thomas, administrateur de NIDAL et lui-même père d'un enfant franco-palestinien. Le conseil d'administration de l'association est en effet composé de Palestiniens et d'organisations palestiniennes, avec pour but de revendiquer une centralité palestinienne dans la lutte, y compris sur le plan juridique.

« Nous nous positionnons autant en défense qu'en attaque. Notre rôle sera autant de défendre les militants et les militantes qui sont la cible d'attaques, qu'elles émanent de la société civile ou de l'appareil d'État, mais aussi d'attaquer sur le plan juridique les responsables et les complices du génocide en cours à Gaza. »

---

Lâ??une des premiÃres actions de lâ??association NIDAL cet ÃtÃ a ÃtÃ dÃentamer des procÃdures Ã lâ??encontre de sites rÃcoltant des dons directement destinÃs Ã lâ??armÃe israÃlienne, des sites franÃsais qui dÃlivraient en Ãchange des documents CERFA dÃexonÃration dÃimpÃts.

NIDAL a identiÃ dÃeux dÃentre eux et a saisi Bercy pour fraude fiscale et le procureur de Nanterre pour complicitÃ de crimes de guerre. Le premier, Ã appel-aux-dons-tshal.fr Ã, a ÃtÃ fermÃ, constituant une premiÃre victoire pour NIDAL. Ã Mais le deuxiÃme, LibiFrance, continue de lever des fonds pour lâ??armÃe israÃlienne, avec promesse de dÃfiscalisation. Nous devons poursuivre le travail ! Ã»

NIDAL propose Ã la sociÃtÃ civile de se joindre et de seconder lâ??action de ses juristes, en signalant le site par mail auprÃs de Bercy et du procureur de Paris (dÃmarche et modÃle de mail disponibles [ici](#)). Ã Le droit est un outil dont chacun-e peut se saisir, il nous appartient Ã, rappelle Thomas, qui sÃinsurge contre la justice Ã double-vitesse qui opÃre systÃmatiquement en dÃfaveur de la solidaritÃ avec la Palestine.

Lâ??association se joint Ãgalement Ã des contentieux plus larges, comme la plainte de JURDI (Juristes pour le Respect du Droit International) auprÃs de la Cour de justice de lâ??Union europÃenne contre la Commission et le Conseil de lâ??UE, pour leur inaction face aux crimes commis par le gouvernement Netanyahu Ã Gaza : Ã il faut que des voix palestiniennes sÃexpriment et soient entendues dans cette affaire, car elles sont les plus IÃgitimes, Ã rappelle Thomas.

Ã CÃest pour cela que nous nous joignons aux actions en justice entamÃes par nos partenaires juridiques, comme Amnesty ou la FIDH. Nous voulons revendiquer une centralitÃ palestinienne dans ces contentieux. NIDAL accompagne Ãgalement les militants palestiniens contre les reprÃsentants du rÃgime israÃlien, par exemple nous accompagnons et sommes trÃs en soutien de la plainte contre X pour complicitÃ de gÃnocide initiÃe par une palestinienne en France avec des partenaires dont lâ??UFJP et la FIDH ; plainte qui vise dÃjÃ notamment Nikki Halley et â??Israel foreverâ??. Ã»

## **Pallier la justice Ã double vitesse**

Ã Nous dÃnonÃons une justice Ã double vitesse, qui dÃmontre une rapiditÃ ahurissante Ã sanctionner les militant-es et leurs soutiens, et manque totalement de rÃactivitÃ quand il sÃagit de les protÃger lorsquâ??ils et elles se font agresser, ou quand il sÃagit de condamner des propos qui font lâ??apologie du gÃnocide et incitent Ã la haine raciale Ã lâ??encontre des Palestinien-nes. Ã»

CÃest pour pallier Ã ce manque de rÃactivitÃ du procureur que NIDAL propose un soutien juridique aux militant-es de toutes les organisations dont la libertÃ dÃassociation est menacÃe, comme cÃest le cas dÃUrgence Palestine mais aussi de beaucoup dÃautres collectifs et individu-es, convoquÃes ou visÃe par des procÃdures pour leur participation au mouvement social de solidaritÃ.

Mais c'est également de la société civile qu'émanent les attaques, de plus en plus de commerces et d'individus étant visés par des voisins, des syndicats de copropriétaires ou des dégradations anonymes en raison d'un drapeau palestinien ou d'un slogan affiché à leurs fenêtres.

« L'État aussi, les procureurs ne se saisissent pas de ces affaires, qui se multiplient et dont les victimes sont isolées. Nous proposons de les accompagner dans leur plainte et de se constituer en partie civile auprès d'elles, pour renforcer leur plainte et pour les soulager dans la démarche, mais aussi pour visibiliser ces attaques et l'urgence de les faire cesser. »

« Enfin, nous préparons une série de plaintes contre des personnalités publiques racistes qui, depuis bientôt deux ans, font publiquement l'apologie du génocide à des heures de grande audience, sans aucune crainte ni répercussion. La justice doit être saisie chaque fois qu'elle est bafouée par ces propos qui incitent à la haine raciale et à la violence génocidaire. »

« Le droit est un instrument dont nous devons nous saisir, mais il n'est qu'un outil », conclut Thomas. « NIDAL s'inscrit dans une volonté populaire de mobilisation de masse, et l'action juridique n'est pas un aboutissement en soi mais un outil de plus, pour porter la voix des Palestiniens et des Palestiniennes, et exiger la libération de la Palestine. »

**date créée**  
2025/09/15